

Code d'accès / Mot de passe oublié(s) ?

Vous êtes inscrit(e) à Télérecours mais vous avez oublié votre code d'accès et/ou votre mot de passe.

1

Ouvrir le navigateur internet et aller sur Télérecours :

- www.telerecours.juradm.fr
- Cliquer sur [Codes d'accès oubliés ? Mot de passe perdu ?](#)

Instruction des affaires et dépôts de recours devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

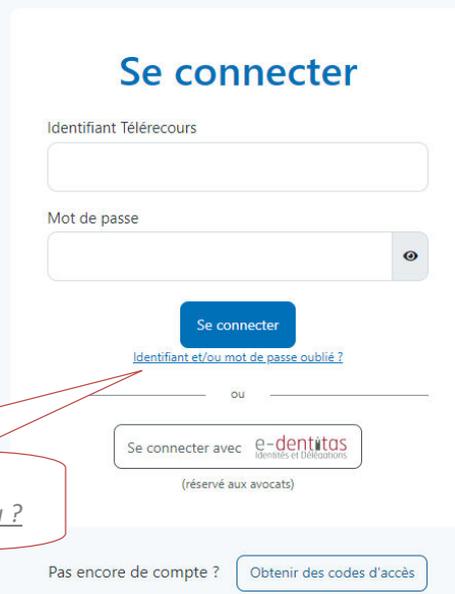
Ce site est exclusivement réservé à ces usages devant les juridictions administratives concernées.

Pour les affaires devant le Conseil d'État, merci de vous rendre sur www.telerecours.conseil-etat.fr.

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires...), nous vous invitons à consulter le portail d'information de Télérecours : www.telerecours.juradm.fr.

Les dossiers d'affaires de lecture de la décision les dossiers seront accessibles dans Télérecours. Les dossiers présentant un intérêt jurisprudentiel, historique, médiatique ou sociologique font l'objet d'un archivage définitif aux Archives nationales.

Nouveau n° de téléphone de l'assistance Télérecours : **0 806 000 360** (prix d'un appel local non surtaxé).



Cliquez sur le lien [Codes d'accès oubliés ? Mot de passe perdu ?](#)

2

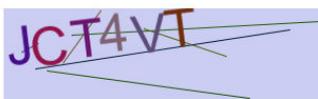
Saisir son adresse mail et recopier le Captcha.

Récupérer ses identifiants de connexion

Pour récupérer votre code d'accès et générer un nouveau mot de passe pour votre compte, veuillez entrer votre adresse principale de courrier électronique. Un mail contenant toutes les informations nécessaire à l'ouverture d'une session vous sera envoyé à cette adresse.

Votre adresse de messagerie

aksel.mekchiche@conseil-etat.fr



Recopiez le code de validation ci-dessus

JCT4VT

Envoyer ma demande

Annuler

Cliquez sur **Envoyer ma demande**



Fiche MEMO

Code d'accès / Mot de passe oublié(s) ?

Date MAJ

29/11/2023

3

Un courriel automatique est envoyé à l'adresse mail préalablement saisie.

Cliquer sur ce lien

Bonjour AKSEL MEKCHICHE

Une demande de réinitialisation des codes d'accès a été formulée pour votre compte Télérecours.

Afin de confirmer cette demande, veuillez cliquer sur le lien suivant:

https://authentification.formation.telerecours.fr/recovery/eyJhbGciOiJub25liiwidHlwIjoIc3R5IiwiaWF0Ij0iYjZdWlI0IiIzYjA1YjBhOS1iYTlhLTRlZTctOTRKYs01MGFhYTI1YjdhYWU-client_id=telerecours-tacaa

Cordialement,

4

Il contient un **nouveau code d'accès** et un **nouveau mot de passe**.

Après avoir copié les nouveaux « code d'accès » et « mot de passe » et cliqué sur « **Se connecter** », un message d'alerte indiquant que ces codes ne seront plus communiqués, s'affiche → le valider.

Votre mot de passe a été réinitialisé

Merci de bien noter les informations affichées.

A votre première connexion, il vous sera demandé de renseigner le mot de passe de votre choix en remplacement du présent mot de passe.

Votre nouveau mot de passe devra contenir au minimum 12 caractères. Les caractères autorisés sont les lettres de A à Z en minuscules ou majuscules, les chiffres de 0 à 9 et les caractères spéciaux ()_éèà=*[]ç .

Votre code d'accès

mek7122

Votre nouveau mot de passe

2BV2C853V8q6

Se connecter

Imprimer

Cliquer sur **Se connecter**

5

Vous retournez sur la page de connexion à Télérecours.

- Saisir le nouveau code d'accès et le nouveau mot de passe préalablement communiqués.

Instruction des affaires et dépôts de recours devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Ce site est exclusivement réservé à ces usages devant les juridictions administratives concernées.

Pour les affaires devant le Conseil d'État, merci de vous rendre sur www.telerecours.formation.conseil-etat.fr.

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires...), nous vous invitons à consulter le portail d'information de Télérecours : www.telerecours.fr.

Les dossiers d'affaires contentieuses sont conservés 5 ans à compter de la date de lecture de la décision dans l'application Télérecours. À expiration de ce délai les dossiers seront effacés de la base de données et ne seront donc plus accessibles dans Télérecours. Les dossiers présentant un intérêt jurisprudentiel, historique, médiatique ou sociologique font l'objet d'un archivage définitif aux Archives nationales.

Nouveau n° de téléphone de l'assistance Télérecours : **0 806 000 360** (prix d'un appel local non surtaxé).

Se connecter

Identifiant Télérecours
mek7122

Mot de passe
2BV2C853V8q6

Se connecter

[Identifiant et/ou mot de passe oublié ?](#)

ou

Se connecter avec 

(réservé aux avocats)

Pas encore de compte ?

[Obtenir des codes d'accès](#)

Saisir nouveau code d'accès et nouveau mot de passe

Se connecter

6

Modifier votre mot de passe :

- Saisir le mot de passe transmis
- Puis le modifier en saisissant un nouveau mot de passe de 12 caractères minimum avec les caractères spéciaux suivants acceptés () - _ é è à = * { } [] ç
- Confirmer ce nouveau mot de passe.

Modification du mot de passe

Mot de passe actuel

2BV2C853V8q6

Cliquer sur cette icône pour visualiser votre mot de passe.

Nouveau mot de passe

Telerecours-2024

Confirmation du nouveau mot de passe

.....

Annuler

Valider

Valider → vous accédez ensuite à Télérecours (page « Choix de la juridiction »)